

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
6	6	6

Date de la convocation
9 février 2022

Date d'affichage
21 février 2022

Objet de la Délibération

**Forfait téléphonique poste
accueil contrôle ski de fond**

N°2.2022

Séance du 17 février 2022

L'an deux mil vingt-deux, et le dix-sept février à 18h30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M. Olivier FONS.

Présents : Olivier FONS, Jean-Pierre PIC, Michel GONNET, Stéphane FERRIER, David LE GUEN, Philippe SIONNET

Secrétaire de séance : Jean-Pierre PIC

*

Monsieur le Président expose aux membres du conseil que l'agent en charge de l'accueil et du contrôle des pass ski de fond utilise son téléphone portable personnel via un partage de connexion pour le contrôle des vignettes ski de fond pour éviter de prendre un abonnement internet à l'année.

Il propose de prendre en charge une partie de son forfait téléphonique estimé à 15€/mois.

Les membres du conseil, après en avoir délibéré :

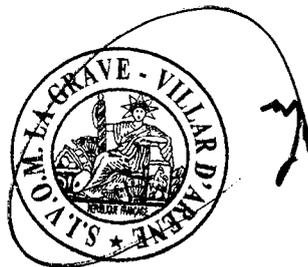
- Donnent leur accord pour cette participation
- Disent que cette somme sera attribuée tous les mois de manière rétroactive le cas échéant.

Nombre de voix pour : 6
Nombre de voix contre : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,

Olivier FONS



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

et publication ou notification

AR Prefecture

005-240500264-20220217-2_2022-DE
Reçu le 22/02/2022
Publié le 22/02/2022